

# Canton de Vaud

Demande de permis de construire

Dispense d'enquête publique (Art. 72 d RATC)

## AVIS D'ENQUÊTE

Référence STI :

Adresse :

Coordonnées géographiques :

No. parcelle :

No. ECA :

Année de construction :

### ACTEURS / PROPRIETAIRES :

Nom, Prénom, raison sociale :

Adresse :

No. postal :

Localité :

### AUTEURS DES PLANS :

Architecte

Ingénieur

Les travaux n'exigent ni architecte ni ingénieur (art. 106 LATC)

Nom, prénom :

No. registre mandataires CAMAC :

Raison sociale :

Tél. :

Adresse :

Mail :

Code postal:

Localité :

### NATURE DES TRAVAUX :

Adjonction

Agrandissement

Reconstruction après démolition

Construction nouvelle

Démolition partielle

Changement locaux

Reconstruction apr. incendie

Rénovation totale

Démolition totale

Transformation

### DESCRIPTION DE L'OUVRAGE :

Montant des travaux :

**Dispensé d'enquête publique, consultation du :**

**au :**

Date :

Signature du/des propriétaire(s) :

## Constitution d'un dossier « Dispense d'enquête publique »

A fournir en 3 exemplaires :

- Formulaire rempli, daté et signé
- Plan de situation récent dressé par un géomètre ou extrait cadastral à jour avec report du projet coté et à l'échelle, y compris surface de la parcelle et distances aux limites
- Plans, coupes, élévations du projet coté

**Tous les documents doivent être signés par le(s) propriétaire(s) et l'auteur des plans.**

**Attention :** Signature(s) des voisins directs sur tous les plans, pour accord, si la distance aux limites n'est pas respectée.

---

### Etapas du dossier

1. Réception du dossier en 3 exemplaires à la commune
2. Première étude par la Municipalité
3. Transmission au Service Technique Intercommunal à Gland (STI) pour contrôle de conformité (éventuellement, le dossier peut être transmis à un ou plusieurs services de l'Etat si nécessaire)
4. Rapport du STI et, en cas d'approbation, affichage aux piliers publics pendant 10 jours
5. Si aucune opposition, envoi au STI du dossier d'enquête signé par la Municipalité
6. Le STI prépare le permis de construire et retourne le dossier dûment complété
7. Délivrance du permis de construire par la Municipalité
8. Ces permis sont ajoutés à la liste des constructions de l'année et feront l'objet de visites en vue de la délivrance d'un permis d'habiter